

Des ressources pour le BTS SP3S...

**BC3 - CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DE LA
POLITIQUE DE LA STRUCTURE SUR LE TERRITOIRE EN
VUE DE CONCEVOIR LES RÉPONSES ADAPTÉES AUX
ENJEUX DE SOCIÉTÉ**

POLITIQUES CATÉGORIELLES EN FAVEUR DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Date de publication : Avril 2024

Rédacteur : Lise ESNARD et Prosper TOE, enseignants de STMS des académies de Nantes et Lille

Ce dossier documentaire et pédagogique vise à accompagner les enseignants de STMS dans la préparation de leurs enseignements en BTS SP3S. Il ne vise pas à être exhaustif concernant le bloc de compétences 3 mais à proposer un certain nombre de ressources variées, utiles.

La forme des ressources est indiquée par différents symboles :



Article en ligne



Article



Ouvrage



Site



Rapport, dossier



Vidéo



Infographie



podcast

SOMMAIRE

POLITIQUES CATÉGORIELLES EN FAVEUR DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

2

1. POLITIQUE EN FAVEUR DES FAMILLES	p.3
1.1. Évolution des caractéristiques des ménages et des familles en France	p.3
1.2. Évolution des politiques en faveur des familles	p.4
1.3. Les prestations en faveur des familles	p.6
2. POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENFANCE	p.7
2.1. Droits et besoins des enfants	p.7
2.2. Évolution de la politique en faveur de la petite enfance	p.9
2.3. La protection de l'enfance	p.9
2.3.1. Les chiffres clés de la protection de l'enfance	p.9
2.3.2. Politique de protection de l'enfance	p.11
2.3.3. La protection des mineurs non accompagnés (MNA)	p.14
2.3.4. Politique de protection des jeunes majeurs	p.15
3. POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	p.15
3.1. Évolution des besoins des jeunes, au regard de leurs caractéristiques	p.15
3.2. Politiques en faveur des jeunes	p.17
3.3. Offres de prestations sociales et services en lien avec ce public	p.18

POLITIQUES CATÉGORIELLES EN FAVEUR DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

1. POLITIQUE EN FAVEUR DES FAMILLES

1.1. Évolution des caractéristiques des ménages et des familles en France

3



INSEE Références. [France, Portrait social - Édition 2023](#). 23 novembre 2023, 234 p.

Note de lecture : Une partie de l'ouvrage porte sur l'analyse des données relatives aux ménages et aux familles (pp.124-126).

Elle permet d'analyser l'évolution de la structure des ménages, à travers un tableau de données en valeur absolue et en pourcentage, ainsi que leur évolution. La lecture de ces données montre une progression de la proportion des personnes seules et des familles monoparentales. A l'inverse, la proportion des couples avec au moins un enfant mineur est en baisse.

La famille traditionnelle reste majoritaire, devant les familles monoparentales et les familles recomposées.

La grande majorité des enfants mineurs vivent dans une famille traditionnelle, devant les familles monoparentales et les familles recomposées.



RNRSMS. [Diversité des modèles familiaux](#). Dossier ressources, mars 2023, 37 p.

Extrait de la présentation du dossier : « *La famille est une institution en perpétuelle évolution. Depuis ces 50 dernières années, le paysage familial français a beaucoup évolué et ces dernières années ont vu notamment l'émergence et la reconnaissance des familles de personnes de même sexe qui marque une évolution majeure. Bâti sur une période exceptionnelle de croissance économique, le modèle traditionnel certes encore dominant a laissé place à plusieurs configurations familiales : familles monoparentales, familles recomposées, familles homoparentales. Si la diversité a toujours été de mise, exception faite des 30 glorieuses, les configurations multiples ne sont pas sans interroger ce qui fonde la famille aujourd'hui, la place de l'enfant, l'expression de la parentalité mais aussi l'adaptation des politiques sociales qui accompagnent ces évolutions.*

Ce dossier constitué de ressources actualisées propose, dans une première partie, de dresser un panorama des modèles familiaux actuels au travers des grandes évolutions récentes intervenues.

La seconde partie est consacrée à la parentalité dans ce contexte de diversification des modèles familiaux. Enfin, la troisième partie présente les orientations récentes et les principales mesures de la politique de la famille et l'accompagnement social à la parentalité dans une perspective analytique. »



CREDOC. [Quels sont les besoins des familles en situation de pauvreté en matière d'accueil du jeune enfant et d'aide à la parentalité ?](#) Rapport, mars 2023, 119 p.

Extrait de la présentation de France Stratégie : « *France Stratégie publie les résultats de la recherche menée par le Crédoc à la demande du comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022. [...] Les résultats [...] apportent un nouvel éclairage sur le non-recours aux modes d'accueil formels par les familles de milieux défavorisés et proposent des pistes d'action pour favoriser la demande. L'originalité de cette recherche réside dans l'analyse du point de vue des parents afin d'identifier les ressorts de la mise à distance et/ou du possible rapprochement vis-*

à-vis de l'offre d'accueil. Le rapport présente cinq profils de famille, principalement des mères en situation de pauvreté [...]. »

Note de lecture : Ce dossier propose d'identifier quels sont les besoins des familles en situation de pauvreté en matière d'accueil du jeune enfant et d'aide à la parentalité. Divers enjeux de l'accès des jeunes enfants en situation de pauvreté aux modes d'accueil de la petite enfance sont illustrés au travers de nombreuses données chiffrées et études.



MAURIS-DEMOURIoux Sylvie. [La famille : quand l'état s'en mêle](#). Métropole Grand Lyon, Veille M3, 19 avril 2023.

Note de lecture : Cet article propose une plongée historique dans les relations intimes qui relient ces institutions que sont la famille et l'État, à partir des travaux du chercheur suisse Sandro Guzzi-Heeb. Jusqu'à aujourd'hui, que nous disent les évolutions du modèle familial porté par l'État en matière de contrat social ?

1.2. Évolution des politiques en faveur des familles



Vie publique. [La politique de la famille](#). 22 juin 2021.

Note de lecture : Cette page propose des articles, infographies, vidéos, rapports rassemblés sur le sujet des politiques de la famille.



Vie Publique. [Qu'est-ce qu'une politique familiale ?](#) 1^{er} décembre 2021.

Note de lecture : Cet article comporte une définition de la notion de politique familiale, une analyse de ses objectifs et de l'extension de son champ d'action, face aux évolutions sociales.

En fin de page, il renvoie vers une fiche synthétique de présentation des « mesures qui entrent dans le périmètre des aides aux familles ».



LETABLIER Marie-Thérèse. [Les politiques familiales : genèse, acteurs et instruments](#). In *Politiques sociales : l'état des savoirs*, 2022, pp.59-78.

Note de lecture : L'article propose une rétrospective historique de la politique familiale qui permet de saisir comment elle s'est construite, institutionnalisée, puis réformée, en lien avec les transformations des formes de vie familiale et des relations intrafamiliales.

L'article propose également une analyse de l'extension progressive du périmètre de la politique familiale qui s'étend désormais au-delà de la branche famille de la Sécurité sociale, pour englober les dépenses sociales et fiscales liées aux enfants, ainsi que certaines mesures liées aux retraites.

L'article propose également une analyse de l'influence des experts et hauts-fonctionnaires de l'Etat, des associations familiales comme l'UNAF et de l'Union européenne (UE) sur les réorientations de la politique familiale en France.

Enfin, l'article traite des évolutions relatives aux financements de cette politique et aux modes de gouvernance.



Vie Publique. [La politique de la famille depuis 1932 : chronologie](#). 14 juin 2021.

Note de lecture : L'article propose une approche historique de la politique familiale, une analyse de l'évolution du modèle familial français, notamment de la place de l'enfant dans la famille, de la conjugalité et de la parentalité.



Vie Publique. [État, sécurité sociale, UNAF : les acteurs de la politique familiale](#). 14 juin 2021.

Note de lecture : L'article présente l'organisation des principaux acteurs de la politique familiale, à l'échelon national, et notamment les rôles :

- de l'Etat (*la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA)*) ;
- de la branche famille de la sécurité sociale ;
- et de l'Union nationale des associations familiales (UNAF).



UNAF. [Politique familiale territoriale : qui fait quoi ?](#) *Réalités Familiales*, n°134/135, 17 mars 2022.

Note de lecture : L'article présente l'organisation de différents acteurs de la politique familiale aux différents échelons territoriaux, notamment à l'échelon national, régional, départemental, communal et intercommunal.



CNAF. [COG 2023-2027 - Convention d'objectifs et de gestion entre l'état et la CNAF](#). 136 p.

Extraits du préambule : « *La branche Famille, comme l'État, place l'égalité des droits au rang de ses priorités d'action en veillant à ce que chaque individu puisse bénéficier des prestations et des services qui lui sont dus, sans discrimination ni distinction, favorisant aussi l'égalité des chances et la justice sociale. A cet égard, la branche Famille s'attache à promouvoir les valeurs de la République dont la laïcité, en prenant toute sa part dans le renforcement de la solidarité nationale. Par son action, en mettant notamment en œuvre ses politiques d'action sociale, elle contribue à la construction d'une société plus juste, inclusive et solidaire, permettant de préserver l'unité et l'équilibre de notre pays. Soucieuse de l'intérêt général, la Branche veille au respect des convictions et des choix de vie individuels ou familiaux. Sa neutralité est facilitée par un mode de gouvernance qui s'appuie sur des conseils d'administration composés de représentants des partenaires sociaux et des familles. [...]*

La nouvelle COG présente cinq principes directeurs qui orienteront l'action des CAF pour décliner les priorités et mener à bien les engagements pris pour la période 2023-2027. [...]

Au regard de ces principes directeurs, la branche Famille poursuit trois grands objectifs correspondant aux trois grandes parties de la présente convention :

- *poursuivre le développement des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;*
- *garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;*
- *mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux. »*



Vie Publique. [Quelles sont les mesures qui entrent dans le périmètre des aides aux familles ?](#) 1^{er} décembre 2021.

Note de lecture : L'article comporte différentes catégories de mesures de protection sociale en faveur des familles. Sont ainsi présentées :

- les aides aux familles et dans le cadre de la maternité

- les aides fiscales
- les prestations destinées à lutter contre la précarité
- les prestations logement
- les prestations dans le cadre des droits familiaux de retraite
- les aides dans le cadre de la protection de l'enfance, du soutien à la scolarité des enfants.

1.3. Les prestations en faveur des familles



VERGE Pauline. [Congé parental : quels sont les pays les plus généreux d'Europe ?](#) Les Echos, 18 janvier 2024.

Note de lecture : Cet article propose une réflexion autour du projet de création d'un congé de naissance, en s'appuyant sur une analyse comparée des dispositifs de congés parentaux de différents pays d'Europe. Cette comparaison porte notamment sur les durées, les montants des indemnités, la répartition entre les parents et les obligations imposées par les textes nationaux. L'article met en évidence des différences entre les mères et les pères dans l'adhésion aux dispositifs de congé de paternité et de congé parental, en France. Ainsi, selon les dernières [données de la DREES](#), 29 % des pères et 7% des mères n'ont pas recours au congé de paternité ou de maternité.



Assurance Maladie. [Maternité, paternité, adoption.](#)

Note de lecture : Cette page présente les prestations relatives aux congés maternité et de paternité, en particulier les conditions d'ouverture de droits à des indemnités journalières ainsi que les durées correspondantes.



CAF.fr. [Aides et démarches.](#)

Présentation du site : Cette page permet d'accompagner pas à pas les familles. Ils peuvent ainsi s'informer ou être guidés sur leur situation, faire une simulation des aides proposées ou une demande en ligne.



CAF.fr. [Verser les prestations familiales.](#)

Note de lecture : La page du site met en évidence la diversité des prestations familiales versées aux familles résidant légalement en France et ce, quels que soient leur nationalité et le statut juridique de l'union (mariage, pacs, union libre) en cas de vie en couple.

« Plus d'une vingtaine de prestations familiales sont accordées aux familles en fonction de leurs situations familiales et de leurs revenus :

- *pour l'ensemble des parents qui ont au moins un enfant (dans les Dom) ou deux enfants (en Métropole), sont versées des allocations familiales (leur montant est modulé en fonction des revenus) ;*
- *pour les parents d'enfants de moins de 3 ans (1) : une prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) vise à les aider s'ils interrompent leur activité professionnelle ou travaillent à temps partiel, réduisent leur activité professionnelle ou pour financer un mode d'accueil pour leur enfant ;*
- *pour les parents qui ont de faibles revenus et au moins trois enfants est versée une aide particulière (le complément familial) ;*
- *des aides spécifiques sont versées aux parents d'enfants porteurs de handicap ou gravement malades ;*

- *d'autres prestations ont des objectifs plus ciblés : l'allocation de rentrée scolaire (versée une fois par an pour aider les parents avec les plus faibles revenus à faire face aux dépenses de scolarité) ou l'allocation de soutien familial versée notamment aux parents isolés qui ne perçoivent pas de pension alimentaire de la part de l'autre parent. »*

Un lien permet de consulter l'ensemble des droits et prestations familiales dans l'espace Allocataires.

Exploitation pédagogique envisageable

Compétence 3.1 : Identifier les besoins et les demandes de populations sur un territoire

Compétence 3.2 : Identifier la place de la structure dans la déclinaison des politiques publiques

Compétence 3.3 : Participer à la mise en place de réponses adaptées à un type de public

Les ressources proposées permettent à l'étudiant d'analyser les besoins des familles, leur évolution face aux transformations du modèle familial traditionnel et aux évolutions des vies et des relations familiales, en lien avec la compétence 3.1. (cf. ressources du point « 1.1. Evolution des caractéristiques des ménages et des familles en France »).

En en lien avec les compétences 3.2 et 3.3., les ressources proposées permettent également de comprendre :

- l'extension du périmètre d'action de la politique familiale, incluant les mesures fiscales, pour la retraite, au regard des évolutions sociales,
- l'évolution des modes de financement et de gouvernance (cf. ressources du point « 1.2. Evolution des politiques en faveur des familles »).
- les enjeux du projet de création d'un congé de naissance, dans un contexte de non-recours plus important des pères aux congés de paternité, de baisse de la fécondité et de vieillissement démographique. Cette réflexion autour de ce congé de naissance, peut prendre appui sur les modèles de congés parentaux de certains pays d'Europe, comme la Suède, la Norvège, pris comme référence (cf. ressources du point « 1.3. Les prestations en faveur des familles »).

2. POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENFANCE

2.1. Droits et besoins des enfants



UNICEF. [Grandir dans les Outre-mer - État des lieux des droits de l'enfant](#). Novembre 2023, 93 p.

Extrait de l'édito : « Le respect des droits de l'enfant est le principe directeur de l'action de l'UNICEF dans le monde, et de l'UNICEF France sur le territoire français. La France, souvent résumée à son Hexagone, est pourtant plus grande et diverse que bien des citoyens français n'en ont conscience. Parce que certains de ces territoires se trouvent dans les océans Pacifique, Atlantique ou Indien, des réalités variées y ont cours, et les vies des enfants y sont bien différentes.

Si cette diversité est incontestablement une richesse, elle ne saurait justifier les inégalités d'accès aux droits de l'enfant ou la relativisation des violations de ces derniers. L'État Français est débiteur de droits envers chaque enfant sur son territoire : où qu'il vive, chaque enfant doit bénéficier des mêmes droits. Il va sans dire que l'application des droits de l'enfant est un exercice dynamique, permanent, et exigeant, que l'on se trouve dans l'Hexagone ou dans ces territoires encore regroupés sous le terme « d'Outre-mer. »

Extrait de la présentation de l'UNICEF : La France et ses territoires ultra-marins constituent un vaste ensemble avec des réalités géographiques et culturelles variées. Dans ces 12 territoires, les enfants ont un quotidien bien différent de ceux qui vivent dans l'Hexagone.

Les inégalités sont saillantes. Les enfants des Outre-mer n'ont en effet pas les mêmes accès à la santé, à l'éducation ou au logement. Leurs droits qui devraient être garantis au même titre que ceux des enfants de l'Hexagone ne sont pas respectés.

A travers son rapport « Grandir dans les Outre-mer : état des lieux des droits des enfants », l'UNICEF France consacre ce 20 novembre, Journée mondiale de l'enfance, à la situation des enfants dans les territoires ultra-marins. L'objectif ? Avoir une meilleure visibilité de leur situation pour élaborer des politiques publiques adaptées à leurs besoins et surtout, qui garantissent le respect de leurs droits fondamentaux.

Note de lecture : Cette ressource de l'UNICEF propose un panorama des droits des enfants dans les Outre-mer et présente les diverses difficultés notamment d'accès à la santé, à l'éducation, à l'eau, à la nourriture et à la protection particulièrement liées à la pauvreté des milliers d'enfants. Diverses problématiques se juxtaposent et compromettent la vie de million d'enfants et de jeunes.

Pour aller plus loin : UNICEF. [Grandir dans les Outre-mer : l'envers de la carte postale](#). 20 novembre 2023.



Défenseur des droits. [Le droit des enfants aux loisirs, au sport et à la culture](#). Rapport, novembre 2023, 93 p.

Extrait de l'éditorial : « En accueillant les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la France a fait de la promotion de l'activité physique et sportive une grande cause nationale avec l'objectif de « bâtir une nation sportive ». Cette ambition interroge tout d'abord la place qui est donnée à ces activités dans le quotidien des enfants, à l'école, premier lieu censé en offrir un accès minimum à tous.

Ce sont, en effet, les conditions de vie des enfants qui peuvent faire obstacle à cet accès : la précarité économique et sociale, les inégalités territoriales, ou encore, le cadre dans lequel évoluent certains enfants, notamment ceux qui bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance, mais également ceux qui sont privés de liberté.

C'est ensuite la prise en compte des singularités de chaque enfant qui doit permettre un accès adapté et inclusif de tous les enfants au sport, à l'art et à la culture, quels que soient leur âge, leur sexe, leur état de santé ou leur handicap, leur origine et leur nationalité. »

Note de lecture : Cette ressource présente la nécessité de donner aux enfants l'accès aux loisirs, au sport et à la culture. Il s'agit de rappeler l'importance de la pratique du sport à l'école, l'accès aux loisirs pour le bien-être des enfants.



Les pros de la petite enfance. [Impact des écrans sur le développement des enfants : informer et sensibiliser les familles le plus tôt possible](#). 08 février 2024.

Extrait de la présentation : « La Fondation pour l'Enfance a dévoilé hier les résultats de son 2e baromètre croisé entre parents et professionnels de santé (sages-femmes et puéricultrices) sur l'impact du numérique sur le développement des jeunes enfants au ministère de la Santé et des Solidarités. La ministre Catherine Vautrin a introduit la matinée en insistant sur le fait que ce sujet est « un enjeu majeur de santé publique et un défi pour notre société ».

2.2. Évolution de la politique en faveur de la petite enfance



Sénat. [Compétence « petite enfance » et application de l'article 17 de la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi](#). Extrait article 17 de la loi pour le plein emploi, 1^{er} février 2024.

Note de lecture : La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 réforme aussi le secteur de la petite enfance. Afin de lever les freins à l'emploi des parents de jeunes enfants, liés à la nécessité de trouver un mode de garde, les communes sont promues "chefs de file" de la politique d'accueil du jeune enfant. La loi du 18 décembre 2023 « pour le plein emploi » contient un volet relatif à la gouvernance en matière d'accueil du jeune enfant.



CNAF. [Principes de mise en place des SPPE, fonctionnement et orientations pour 2024](#). Instruction du réseau, LR 2024-007, 11 janvier 2024, 11p.

Résumé : « La présente lettre au réseau a vocation à présenter les travaux concernant la mise en place des missions du Service publique de la petite enfance (SPPE) et précise notamment la place du service national, les modalités d'articulation entre la mission SPPE et les Caf du réseau, les principes de mise en place de la mission SPPE, les modalités de fonctionnement pour les Caf pivots, les orientations pour 2024. »

2.3. La protection de l'enfance

2.3.1. Les chiffres clés de la protection de l'enfance



Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE). [Données sur les prises en charge en protection de l'enfance au 31 décembre 2022](#). Note « Chiffres et analyse », février 2024, 32 p.

Présentation de la note : « L'ONPE publie une analyse des données en protection de l'enfance au niveau national et local [...] permettant d'appréhender la population des enfants et jeunes majeurs, suivis au titre de la protection de l'enfance au 31 décembre 2022. »

Note de lecture : Cette note statistique s'intéresse notamment

- à la répartition des prestations et mesures (*mesure de milieu ouvert ou d'accueil*) selon le type de décision (*décision judiciaire en assistance éducative ou décision administrative*) et le financement (*ASE, Ministère de la justice*),
- aux évolutions des taux de prise en charge des mineurs, des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs à l'échelon national, local.
- aux variations entre les départements dans les prises en charge des mineurs.



Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE). [Publication des chiffres clés en protection de l'enfance](#). Note « Chiffres et analyse », mars 2023, 16 p.

Note de lecture : L'ONPE présente chaque année les derniers chiffres clés en protection de l'enfance, notamment les chiffres concernant :

- les mineurs et jeunes majeurs suivis en protection de l'enfance,
- les mineurs ayant fait l'objet d'une saisine d'un juge des enfants,
- les mineurs décédés de mort violente au sein de la famille ;

- le montant des dépenses départementales en protection de l'enfance. Cette note est accompagnée d'une [infographie](#) synthétique d'une page.



AMROUS Nadia, ABASSI Élisabeth, DIALLO Cheikh-Tidiane, VINCENEUX Klara. [L'aide sociale à l'enfance - Édition 2023](#). DREES, Les dossiers de la Drees, N° 115, 26 octobre 2023, 48 p.

Note de lecture : Ce dossier de la DREES sur l'aide sociale à l'enfance (ASE) présente les caractéristiques des jeunes mineurs et majeurs de moins de 21 ans, bénéficiaires de mesures d'aide sociale à l'enfance (ASE). Il s'appuie sur les données issues de l'enquête nationale quadriennale auprès des établissements et services de la protection de l'enfance (ES-PE).

L'analyse des caractéristiques des jeunes pris en charge par l'ASE montre que

- Le nombre de mesures d'ASE, de majeurs non accompagnés (MNA) accueillis, de jeunes majeurs progressent ;
- Les enfants et les jeunes majeurs accompagnés par l'ASE ou qui lui sont confiés sont plus souvent des garçons ;
- Les jeunes âgés de 11 à 17 ans sont surreprésentés à l'ASE ;
- Les bénéficiaires d'une action éducative sont plus jeunes en moyenne que ceux accueillis à l'ASE ;
- Les mesures font majoritairement suite à des décisions judiciaires.

Ces mesures sont composées majoritairement de mesures d'accueil en dehors de leur milieu de vie habituel comparées aux actions éducatives exercées auprès du jeune ou de sa famille.

L'analyse des données montre également que :

- les dépenses totales d'ASE progressent,
- les dépenses d'aide sociale à l'enfance sont largement consacrées au financement des mesures d'accueil.



Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE). [État des lieux de la mise en place des ODPE en France en 2022](#). Note Enquête, avril 2023, 44 p.

Extrait de la présentation : « Cette note étayée revient sur l'augmentation du nombre d'observatoires départementaux en 2022 mais aussi sur leur organisation et leur composition. Les personnes en charge de l'animation de ces observatoires ont également été interrogées sur les sujets de travail investis, leurs attentes et leurs besoins ainsi que sur la mise en œuvre des cinq missions qui leur sont confiées. Cette note présente également les principales productions des ODPE ainsi que le renforcement continu de leurs liens avec l'ONPE. Un focus met l'accent sur la manière dont les ODPE peuvent travailler, collaborer et créer des liens avec le monde de la recherche pour enrichir les connaissances sur les enfants en danger à un niveau local comme national. »



MATHON-CECILLON Tanguy, SERAPHIN Gilles. [Etude "Non-scolarisation et déscolarisation à Mayotte : dénombrer et comprendre"](#). Université Paris Nanterre, Cref, février 2023, 63 p.

Extrait de la présentation de l'ONPE (Observatoire national de la protection de l'enfance) : « Ce rapport a pour double objectif de dénombrer les enfants non scolarisés à Mayotte et de préconiser un système de suivi. »



ABASSI Élisabeth. [Les jeunes quittant les établissements de l'aide sociale à l'enfance](#). Les dossiers de la DREES, n°105, février 2023, 37 p

Note de lecture : Dans ce dossier de la DREES, sont analysées les caractéristiques des jeunes placés dans cinq catégories d'établissements habilités au titre de l'ASE : les maisons d'enfants à caractère social (MECS), les foyers de l'enfance, les pouponnières à caractère social, les villages d'enfants, les lieux de vie et d'accueil. Certains jeunes relevant de l'ASE sont hébergés chez des assistants familiaux, mais leur placement est géré et rémunéré par un établissement. Les données analysées concernent : les durées d'accueil, les taux de sortie, les lieux de résidence juste après la sortie de l'établissement.

11

2.3.2. Politique de protection de l'enfance



Vie Publique. [Protection de l'enfance : de l'aide aux familles à la défense de l'intérêt de l'enfant](#). 16 janvier 2024

Note de lecture : L'article présente les apports des deux principales lois, celles de 2007 et de 2016, qui ont réformé la protection de l'enfance, réaffirmé

- les droits et les besoins fondamentaux de l'enfant ;
- l'importance d'une stabilité des parcours des enfants protégés, pour une meilleure prise en charge.

Il présente également les apports des nouvelles politiques de protection de l'enfance : le Pacte pour l'enfance 2020-2022 et le plan 2023-2027 contre les violences faites aux enfants.

Ce Pacte pour l'enfance repose sur trois piliers :

- la **prévention** et l'**accompagnement des parents**, dans le cadre du dispositif des 1000 premiers jours de vie;
- la **lutte contre toutes les formes de violences** faites aux enfants ;
- une **réforme de l'ASE** destinée à garantir le respect des droits des enfants protégés (*droit à la santé, à l'éducation, à la sécurité affective, à l'autonomie après 18 ans*) et à mieux répondre à leurs besoins fondamentaux. .



France Enfance Protégée (FEP). [Missions](#).

Note de lecture : Cet article présente le rôle et les missions de France Enfance Protégée (FEP), un Groupement d'Intérêt Public (GIP) créé le 5 janvier 2023, chargé d'assurer les missions de service public du 119, d'accompagnement des adoptants et de traitement des demandes d'accès aux origines personnelles.

France Enfance Protégée est également un observatoire et une ressource pour l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance et un appui à l'élaboration de la politique publique en faveur de l'enfance



Fondation Action Enfance. [La protection de l'enfance](#).

Note de consultation : Le site de la fondation comporte des rubriques qui présentent différents services de protection de l'enfance et de placement d'un enfant et les conduites à tenir face à une situation de maltraitance infantile.



Apprentis d'Auteuil, Croix-Rouge française, Futuribles, La Vie au Grand Air, SOS Villages d'enfants, Uniopss. [La protection de l'enfance à l'horizon 2030-2035](#).

Extrait du préambule : « Ce document est la synthèse du rapport complet d'une démarche prospective engagée dans le champ de la Protection de l'enfance par un groupe inter-associatif qui s'est fait accompagner par le centre d'analyse Futuribles.

Cette démarche prospective a été initiée en septembre 2020, durant la première année de la crise Covid, puis, s'est focalisée sur deux thématiques particulières : l'évolution des publics concernés par la Protection de l'enfance et celle des modalités d'intervention. »

Note de lecture : Divers acteurs tels Apprentis d'Auteuil, Chanteclair, la Croix-Rouge Française, La Vie au Grand Air, SOS Villages d'Enfants ont publié un rapport complet d'une démarche prospective « La protection de l'enfance à l'horizon 2030-2035 » Ce dossier permet de mettre en lumière quatre grands scénarios traduisant ce que pourrait devenir la Protection de l'enfance à l'horizon 2030-2035. Il illustre notamment la nécessité d'une nouvelle vision et d'une nouvelle ambition dans l'ensemble de la société pour protéger les enfants et soutenir les familles en difficulté éducative.

12



DUSFOUR Karine. [Bébés placés, la vie devant eux](#). Infrarouge, France TV, 2023, 77 min.

Note de lecture : Ce film très intéressant permet de bien comprendre le rôle des services de l'ASE et des ESSMS (accueil familial, centre maternel, foyer de l'enfance...) ainsi que la procédure de placement et le suivi effectué.

Présentation de France TV : « Basile et Manon sont nés sous le secret. Anne-Lise a quant à elle été placée à l'âge de 12 mois sur décision judiciaire. Ce film suit leur parcours au sein de l'ASE, l'Aide sociale à l'Enfance. Anne-Lise va-t-elle retourner vivre chez ses parents ? Manon et Basile seront-ils adoptés ? Près de 10 000 bébés vivent en pouponnière en France. Penchés sur leur berceau, puéricultrices, éducateurs et assistantes familiales accompagnent leurs premiers pas dans la vie. Ce film s'interroge sur la capacité qu'ont les enfants de grandir loin des liens du sang et pointe l'urgence à valoriser les métiers de la protection de l'enfance. »



Yapaka.be. [Points de repère pour prévenir la maltraitance](#). Temps d'arrêt, hors-série, n°31, 2023, 62 p.

Extrait de la présentation : Cette publication « aborde des questions et les difficultés qui se posent aux enfants et à leurs parents et qui deviennent parfois un vrai cheval de bataille pour les professionnels. Comment soutenir ce petit dont les parents sont en conflit ? Comment réagir face à un enfant qui se masturbe ? Comment comprendre qu'une mère puisse tuer ses enfants ?... Pas facile parfois de rester professionnel en situation de grande émotion voire de sidération. Or, les situations de souffrance et de fragilité appellent à être accueillies, accompagnées, soutenues avant tout par les personnes de l'environnement habituel des familles : les puéricultrices, les enseignants, les professionnels de l'aide qui les côtoient au jour le jour. La prévention se tisse, en effet, dans le contact quotidien, au cœur des réalités de la vie. »

Note de lecture : Ce dossier retrace les contours de la maltraitance d'enfants et aborde différents thèmes partant des questions des professionnels et de leur position de nursing, d'éducation ou d'aide

tels que les mauvais traitements physiques, les abus sexuels, les négligences, la maltraitance psychologique, les facteurs de vulnérabilité.



ONPE. [L'accueil des enfants par des tiers : des formes et des besoins pluriels](#). Repères en protection de l'enfance, septembre-octobre 2023, n° 14, 4 p.

Introduction du dossier : « La loi du 7 février 2022 incite les professionnels de la protection de l'enfance à s'appuyer davantage sur les ressources existantes dans l'environnement de l'enfant. Il s'agit notamment de développer l'accueil par un tiers dans l'intérêt des enfants protégés (art. 1). Une telle disposition suppose de pouvoir repérer et informer les accueillants mais aussi d'évaluer et d'accompagner, de façon globale et parfois sur le long terme, ces situations. »

Note de lecture : L'exploitation de nombreuses données permet d'améliorer la connaissance concernant le profil des proches et celui des enfants accueillis et ainsi de cerner leurs besoins.



BOURQUIN Susie. [Unités mobiles de protection de l'enfance : agir, toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant](#). Infirmiers.com, 10 mai 2023, 08'30

Extrait de l'introduction : « A l'hôpital Robert Debré (AP-HP), à Paris, tous les services peuvent faire appel, depuis le mois d'avril 2021, à une Unité mobile de soutien à la parentalité et de protection de l'enfance. Soupçons de maltraitance, de carence ou tout simplement nécessité d'une évaluation pour la mise en place de mesures d'aide à la parentalité : un médecin et une infirmière prennent en charge toutes ces situations au sein de l'hôpital. »



Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés (fn3s). [De l'influence à l'emprise : quelle place pour la parole de l'enfant ?](#) Journées d'études, juin 2022.

Extrait de la présentation : « Le recueil d'une parole reconnue ou validée comme authentique chez l'enfant est toujours un exercice d'équilibriste pour les professionnels concernés : travailleurs sociaux, psychologues, médecins ou juges. La parole de l'enfant n'est pas un « objet pur », indemne de toute influence, exempte de parasitages ou de distorsions diverses, qu'ils soient d'origine endogène ou exogène. Elle est constituée de vérités comme de mensonges conscients ou inconscients, d'affirmations comme d'omissions. Elle est parfois assurée, parfois hésitante. »

Note de lecture : Divers enregistrements sonores des interventions sont disponibles en ligne.



CNAEMO TV (Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert). [Les violences intra familiales et à la libération de la parole !](#) YouTube, Assises du CNAEMO 2023, avril 2023.

Note d'écoute : Cette page propose les 27 vidéos des interventions, tables rondes... des Assises Cnaemo 2023.

2.3.3. La protection des mineurs non accompagnés (MNA)



France culture. [Les mineurs non-accompagnés](#). Esprit de justice, 17 mai 2023, 59'.

Extrait de la présentation : « *Poussés sur les chemins de l'exil, victimes de la traite des êtres humains parfois également, les mineurs dits « non-accompagnés » arrivent seuls, sans famille ni ressources après un parcours migratoire souvent traumatisant, fait de séparations, de violences et de solitude. Avec : Marguerite Aurenche, Magistrate, ancienne juge des enfants, détachée au pôle "Défense des droits de l'enfant" auprès de la Défenseure des droits ; Olivier Peyroux, Sociologue, spécialisé sur les questions des migrations des mineurs et de la traite des êtres humains, enseignant à Sciences Po et cofondateur de Trajectoires. »*



ABASSI Élixa, TORTEL Adrien. [Un quart des mineurs non accompagnés \(MNA\) dormaient en centre d'hébergement ou dans la rue avant leur entrée en établissement de l'aide sociale à l'enfance \(ASE\)](#). DREES, Études et résultats, n° 1256, février 2023, 7 p.

Note de lecture : Dans cette étude, les auteurs analysent le profil des jeunes mineurs non accompagnés (MNA) accueillis en établissement, en comparaison des jeunes n'ayant pas ce statut en protection de l'enfance (non-MNA).

L'analyse des données montrent que :

- Les MNA sont très majoritairement des garçons nés hors Union européenne ;
- 1/4 des MNA dormaient en centre d'hébergement, dans un hébergement de fortune, une habitation mobile ou dans la rue, avant leur entrée en établissement de l'aide sociale à l'enfance (contre 2 % des non-MNA) ;
- 9 mineurs non accompagnés sur 10 sont scolarisés, contre 8 non-MNA sur 10. De même, à leur majorité, les MNA restent plus fortement scolarisés que les non-MNA (86 % contre 63 %). Les MNA scolarisés préparent plus souvent un certificat d'aptitude professionnelle (CAP), et suivent moins fréquemment un second cycle général ou technologique ou une préparation au baccalauréat professionnel que les non-MNA scolarisés.



Conseil de l'Europe. [L'aide aux jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte](#). Recommandation CM/Rec(2019)4, 24 avril 2019, 22 p.

Extrait du résumé : « *Les jeunes réfugiés figurent parmi les catégories les plus vulnérables en raison de leur expérience passée, qui peut comprendre des violences, de l'exploitation et des traumatismes, ainsi qu'un risque continu de violation de leurs droits de l'homme et de leurs libertés fondamentales, en particulier ceux qui ne sont pas accompagnés ou qui ont été séparés de leur famille. Lorsqu'ils deviennent majeurs, les jeunes réfugiés n'ont plus accès aux mêmes droits et possibilités que lorsqu'ils étaient enfants, et beaucoup d'entre eux sont susceptibles en tant qu'adultes d'être confrontés à une évolution brutale de leur possibilité d'accès à des services et à une assistance dans beaucoup de secteurs. Cette recommandation a pour objectif de préserver les droits et les possibilités des jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte (i.e. les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans, qui sont arrivés en Europe alors qu'ils étaient enfants, et qui ont obtenu ou peuvent prétendre au statut de réfugié). Assurer leur accès à l'éducation, l'hébergement, l'emploi et les soins de santé contribuent à réduire le risque d'exposition à la violence, à l'exploitation, à des mauvais traitements y compris la violence et la discrimination fondées sur le genre. Le travail de jeunesse dans toute sa diversité peut également constituer une base solide pour l'inclusion sociale des jeunes réfugiés, et devrait être encouragé et soutenu dans ses efforts d'intégration spécifique des jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte. »*



Vie Publique. [Mineurs étrangers non accompagnés : une augmentation des arrivées en France en 2022](#). 19 septembre 2023.

Extrait de l'article : « Dans son rapport d'activité annuel remis le 8 septembre 2023, la Mission nationale mineurs non-accompagnés (MNNA) du ministère de la justice dresse le bilan des actions menées en 2022 par l'État, les départements et les associations dans le cadre de la protection des mineurs non-accompagnés. »

15

2.3.4. Politiques de protection des jeunes majeurs



Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE). [Quelles politiques publiques pour les jeunes sortant de la protection de l'enfance ?](#) ONPE Synthèses, mai-juin 2023, n°13, 4 p.

Extrait de l'introduction : « En population générale l'accès à l'autonomie des jeunes est de plus en plus tardif et s'accompagne souvent d'un soutien familial d'ordre affectif et financier. A contrario, les jeunes suivis en protection de l'enfance font, à leur majorité, l'objet d'une injonction vers une autonomie rapide, avec la recherche d'une indépendance principalement économique. Cette injonction est d'autant plus paradoxale que ces jeunes disposent de ressources souvent moindres et ont des besoins spécifiques notamment en raison des traumatismes vécus durant l'enfance. »

3. POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

3.1. Évolution des besoins des jeunes, au regard de leurs caractéristiques



France culture. [Pourquoi la jeunesse n'est qu'un mot ?](#) Le Pourquoi du comment : économie et social, Décembre 2023, janvier 2024, 4 min.

Extrait de la présentation : « Cinq chroniques consacrées à la situation des jeunes, classe d'âge sur laquelle il existe beaucoup de préjugés et de stéréotypes... On parle d'une génération Z qui serait nomade, individualiste et qui n'aimerait plus le travail. Qu'en est-il sur le terrain ?

Chronique 1 : Pourquoi parle-t-on de générations Y et Z ?

Chronique 2 : Pourquoi la génération Z n'est-elle pas si différente des autres ?

Chronique 3 : Pourquoi la jeunesse n'est-elle qu'un mot ?

Chronique 4 : Pourquoi parle-t-on de NEETs ?

Chronique 5 : Comment les jeunes font-ils face aux crises ?

Note de lecture : Ces cinq chroniques nous permettent de donner du sens et s'interroger sur l'idée que les générations se distinguent les unes des autres, notamment parce qu'elles sont associées à des situations ou des événements historiques précis. Diverses représentations de la jeunesse sont exposées ainsi que leurs conditions d'insertion et d'emploi qui pour une partie d'entre eux peuvent être très difficiles.



MAES Sophie. [Les adolescents à l'image des bouleversements du monde](#). Yapaka, janvier 2024, 62 p.

4^{ème} de couverture « Décrochage, refus scolaire, harcèlement, éco-anxiété, souffrance identitaire, radicalisation, nouvelles expressions des troubles dépressifs et anxieux au sein des établissements

scolaires... attestent le mal-être des jeunes aujourd'hui, à l'image du monde ambiant. Les adolescents ont crucialement besoin de perspectives pour grandir. Or l'insécurité planétaire actuelle, sur fond de crises multiples et de guerres, les précipite dans un vide de sens.

En s'appuyant sur les neurosciences, la sociologie, l'histoire et la philosophie, l'auteure propose une réflexion sur les grands enjeux auxquels le monde est confronté pour tenter de comprendre la marche de l'humanité. Son analyse amène tout professionnel et adulte à en saisir l'impact particulier sur les adolescents, compte tenu des remaniements à l'œuvre et des enjeux pubertaires. Des pistes se dessinent alors pour tenir notre place d'adultes, outiller les adolescents et retrouver espoir. »



Yapaka. [De l'adolescence ordinaire à l'adolescence effondrée en reflet du monde en crise](#). 2023, 3 minutes 34.

Présentation du site : « Un entretien avec Michèle Benhaïm (03:34), psychologue.

Toute adolescence est traversée par l'anxiété et une certaine tristesse. En effet, cette période est un temps de deuils, de désillusion, de pertes, de renoncements, de renouveau, de séparations... Tous ces mouvements liés à la puberté génèrent une part de déprime, de morosité normale à cet âge.

Mais depuis la pandémie et les confinements, dans la clinique on observe non plus de l'anxiété et de la déprime mais plutôt une angoisse massive et de la dépression profonde qui se manifestent chez certains par des cauchemars traumatiques, de grosses crises d'angoisse, des phobies multiples (ne plus oser sortir de chez soi...), mais également pour une part d'entre eux un véritable effondrement dépressif qui rend le travail thérapeutique très complexe. Pour entrer en contact avec ces patients, cela va nécessiter du temps pour les professionnels. »

Note de consultation : Cette vidéo propose une réflexion autour des différentes problématiques rencontrées par les jeunes adolescents. Elle présente les axes préventifs à leur égard pour répondre à leurs besoins de santé liées à la détresse, la dépression, la solitude et tente de lancer des pistes entre appui et solidarité pour les professionnels et parents.



MARTEAU Benjamin, PINEL Laurie, ECHEGU Opale, NAUZE-FICHET Emmanuelle. [Mesurer le niveau de vie et la pauvreté des jeunes adultes de 18 à 24 ans - Une population particulièrement confrontée à la vulnérabilité économique](#). DREES, Les dossiers de la DREES, N°106, février 2023, 52 p.

Extrait de la présentation : Cette publication « propose une nouvelle mesure du niveau de vie et de la pauvreté monétaire des jeunes adultes de 18-24 ans. Une analyse de la pauvreté des jeunes adultes y est menée selon trois dimensions : monétaire, en conditions de vie, et subjective. L'enjeu est de dégager des enseignements structurels sur les populations de jeunes adultes les plus fragiles. »

Note de lecture : Ce dossier propose de nombreuses données utiles pour caractériser la situation des jeunes telles les ressources financières et matérielles dont disposent les jeunes, de 18 à 24 ans, qui vivent en logement ordinaire et en logement collectif.



France culture. [Jeunesse, le mal de vivre](#). LSD, Les séries documentaires, octobre 2023.

Extrait de la présentation : « Pour LSD, Johanna Bedeau plonge au cœur de l'hôpital public pour interroger la santé mentale de la jeunesse. Pandémie mondiale, confinement, guerre en Ukraine, dérèglements climatiques tout y passe, une partie de la jeunesse va mal, entre anxiété et peur de l'avenir »

4 épisodes proposés :

- Épisode 1/4 : Santé mentale : le cri d'alarme des professionnels
- Épisode 2/4 : Les jeunes ont la parole
- Épisode 3/4 : Le suicide, écoutons-les vraiment
- Épisode 4/4 : Quand l'école fait mal ?

17



NAPPI Ingrid. [Les jeunes en première ligne face à la crise du logement](#) The Conversation, 29 novembre 2023.

Extraits de l'introduction de l'article : « La crise du logement se donne particulièrement à voir au travers de ce que l'on nomme en statistiques le « taux d'effort ». Il s'agit du pourcentage du revenu des ménages consacré à l'habitation principale. Chez les jeunes ménages locataires de moins de trente ans, parmi lesquels souvent des étudiants, il atteindrait plus de 60 % selon un rapport d'information de l'Assemblée nationale alors qu'il est en moyenne de 23 % pour l'ensemble de la population. »

Note de lecture : Cet article présente les difficultés liées à l'accès et au maintien des jeunes dans leur logement. Le plus souvent, ils sont locataires et peinent de plus en plus à se loger ; Le parc social étant de plus en plus difficile d'accès pour ce public.

Exploitation pédagogique envisageable

Compétence 3.1 : Identifier les besoins et les demandes de populations sur un territoire

Savoirs associés : Analyse de la demande et du besoin des publics ; politiques sanitaires, sociales et dispositifs aux différents échelons et modes d'interventions

Les ressources ci-dessus peuvent être utilisées en TD pour caractériser la situation des jeunes au regard de leurs besoins.

L'exploitation de ces ressources permet ainsi d'analyser les besoins des jeunes, leur évolution au regard de la dynamique des politiques actuelles.

3.2. Politiques en faveur des jeunes



Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. [Le cadre des politiques de jeunesse.](#)

Note de lecture : Cet article du site présente le cadre de la politique en faveur de la jeunesse, notamment :

- les objectifs prioritaires des politiques de jeunesse (accompagner les jeunes dans leurs parcours vers l'autonomie),
- le caractère transversal des dispositifs et actions, pilotés et financés par différents ministères,
- le conseil d'orientation des politiques de jeunesse, « une commission administrative consultative placée auprès du Premier ministre et chargée de créer de la cohérence et de la transversalité dans les politiques publiques concernant les jeunes. »



INJEP (Institut National de la jeunesse et de l'éducation populaire). [Un an de politiques de jeunesse 2022](#). Dossier documentaire, mai 2023, 344 p.

Note de lecture : Ce dossier documentaire met en évidence le caractère transversal de la politique en faveur de la jeunesse prenant appui sur de nombreux dispositifs et actions en faveur de la jeunesse tels : le service civique, l'éducation, l'information, l'orientation, l'emploi, l'insertion professionnelle, la santé, le bien être des jeunes...

18



Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, et numérique. [Politique en faveur de la jeunesse](#). Document de politique transversale, projet de loi de finance pour 2022, 18 octobre 2021, 256 p.

Note de lecture : Ce rapport met en évidence le caractère transversal de la politique en faveur de la jeunesse prenant appui sur de nombreux dispositifs et actions dans différents domaines (*l'éducation, la formation, l'insertion sociale et professionnelle, le logement, la santé, la sécurité, les loisirs éducatifs, sportifs et culturels, la mobilité, l'engagement*), pilotés et financés par différents ministères, dans le but de favoriser l'accès à l'autonomie et de réduire les inégalités, qu'elles soient sociales ou territoriales.

Le rapport met en évidence les difficultés rencontrées par les jeunes dans leurs parcours : le passage de l'enfance à l'âge adulte, de la formation initiale à la vie professionnelle et de la famille d'origine à la famille choisie.

Le rapport présente également

- le déploiement de dispositifs institutionnels (service national universel, service civique, réserve civique...) qui reposent sur des projets éducatifs d'émancipation et d'engagement des jeunes dans leur territoire et de développement personnel ;
- des projets expérimentaux en matière de jeunesse, soutenus et suivis par le fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) et du programme d'investissements d'avenir (PIA) ;
- la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027.

3.3. Offres de prestations sociales et services en lien avec ce public



secu-jeunes.fr

Note de consultation : Ce site adressé aux jeunes de 16 à 25 ans propose d'explorer un grand nombre de sujets à travers des fiches thématiques disponibles en consultation et téléchargement. Il permet ainsi de donner du sens au système de sécurité sociale et responsabiliser chacun sur ses droits et devoirs en tant que jeune citoyen et assuré social.



CAF. [La Caisse d'Allocations familiales](#).

Note de consultation : La CAF informe sur les droits et les démarches en matière d'aides et de prestations pour la vie personnelle, professionnelle, logement, handicap, accident de vie, etc

 [La mission locale du Choletais.](#)

Note de consultation : Les Missions Locales se sont développées afin d'organiser localement une intervention globale au service des jeunes. Elles sont présentes sur l'ensemble du territoire national, les 440 Missions locales constituent un réseau placé au cœur des politiques publiques d'insertion des jeunes. Exemple d'une mission locale du Pays-de-la-Loire.

19

 [La boussole des jeunes.](#)

Note de consultation : Ce site destiné aux jeunes de 15 à 30 ans recense des informations en matière de logement, d'emploi, de santé, des services et des droits. Il permet la mise en relation du jeune avec des structures, des professionnels pouvant conduire à un accompagnement personnalisé du jeune, au niveau local. Ce dispositif a été mis en place afin de lutter contre le non-recours aux droits et faciliter l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie.